

### Commerce de détail ( 23 )

#### En bref

Le commerce de biens neufs, de biens usagés, ainsi que la vente hors magasins (vente par correspondance, porte-à-porte, distributeurs automatiques) sont compris dans le secteur du commerce de détail. Ces commerces peuvent être des commerces de détail spécialisés ou non (alimentaire, pharmaceutique, médical, produits de beauté, articles personnel et domestiques, etc.). On parle aussi de secteur de la distribution.

Du point de vue économique, le secteur de la distribution représente 10 % du Produit Intérieur Brut Belge. Cette part importante s'explique par le fait que c'est une activité à laquelle l'ensemble de la population fait appel de manière quotidienne ou presque. Ce secteur est aussi le cinquième pourvoyeur d'emplois salariés du pays.

En 2009, selon la FEDIS, la crise économique actuelle n'aura que peu d'influence sur le taux d'emplois du secteur en raison d'un climat conjoncturel en voie d'amélioration. En Wallonie, cependant, l'inflation et la flambée des prix pétroliers de 2008, combinées à la crise financière actuelle ont fait fortement chuter la consommation des ménages, pesant ainsi lourdement sur le commerce traditionnel et l'emploi qui y est associé, malgré l'intervention des pouvoirs publics. Cependant, le commerce électronique n'a été que faiblement affecté par cet état de fait : ainsi, les transactions en ligne ont fortement augmenté, ainsi que le nombre de sites de commerce via Internet.

	Nombre d'établissements en 2008	Nombre de postes de travail salarié en 2008	Nombre de travailleurs indépendants en 2008
Wallonie	12 746	74 768	22 345
Bruxelles-Capitale	4 601	30 766	5 205
Flandre	22 618	136 903	42 676
<b>Belgique</b>	<b>39 965</b>	<b>242 437</b>	<b>70 226</b>

Source : ONSS - statistiques décentralisées 31 décembre 2008 et ICN - Comptes régionaux 2008, calculs le Forem

#### En détail

#### Activités du secteur

##### Description du secteur

Le secteur du commerce de détail (1) comprend le commerce de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, par des magasins, des grands magasins, des comptoirs et des kiosques, des maisons de vente par correspondance, des colporteurs et des marchands ambulants, des coopératives de consommateurs, des maisons de ventes aux enchères, etc. Le secteur se subdivise en plusieurs sous-secteurs :

- Le commerce de détail en magasins non spécialisés. Ce sous-secteur comprend les magasins d'alimentation générale, les supérettes, les supermarchés, les hypermarchés mais aussi les grands magasins et magasins proposant une large gamme de produits (alimentaires, boissons, habillement, articles de sport, cosmétiques, etc.).

- Le commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé. Ce sous-secteur comprend les commerces de détails de fruits et légumes, boucherie, poissonnerie, confiserie, commerce de détail de boissons, tabac, etc.
- Le commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé.
- Le commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé (ordinateurs, consoles de jeux vidéo, télévisions, etc.).
- Le commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé. Ce groupe comprend le commerce de détail d'équipements ménagers, tels que textiles (tissus, linges de maison, fils à tricoter, etc.), quincailleries, tapis, appareils électriques ou meubles, etc.
- Le commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé. Ce sous-secteur comprend le commerce de livres, journaux et périodiques, enregistrements musicaux et vidéo, articles de sport, jeux et jouets, etc.
- Les autres commerces de détail en magasin spécialisé. Ce groupe est composé de la vente d'une gamme particulière de produits non couverts ailleurs dans la nomenclature, tels que les articles d'habillement, chaussures et maroquinerie, produits pharmaceutiques et médicaux, montres, souvenirs, produits d'entretien, armes, fleurs, animaux de compagnie, biens d'occasion, etc.
- Le commerce de détail sur éventaires et marchés. Ce sous-secteur reprend le commerce de détail de tous types de produits neufs ou d'occasion présentés sur des éventaires, généralement mobiles, installés sur la voie publique ou sur un emplacement de marché déterminé.
- Le commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés. Ce groupe comprend le commerce de détail par correspondance, par Internet, par démarcheurs, par distributeurs automatiques, etc.
- La répartition de biens personnels et domestiques. Ce sous-secteur comprend la réparation et l'entretien de biens personnels et domestiques.

### *Le secteur aujourd'hui*

"Ces trois décennies ont vu le commerce évoluer de manière radicale. Les commerçants, qui se concentraient à l'origine sur la distribution proprement dite (disposer les marchandises à temps dans les rayons), offrent à présent toutes sortes de produits et de services. Le concept « commerce » s'est donc considérablement élargi. Le paysage commercial a évolué à un rythme effréné. En 1978, il n'était pas encore question d'e-commerce, de commerce mobile, et des secteurs tels que le catering et les chaînes de restaurants en étaient encore à leurs balbutiements. Le commerce a dû sans cesse faire face à de nouveaux défis dans les domaines de la mobilité, de la sécurité et de la durabilité." (2)

De manière générale, le secteur de la distribution est un secteur économique important. Il représente 11 % du Produit Intérieur Brut de la Belgique. Avec 6,4 % de l'emploi salarié du pays, il est le cinquième pourvoyeur d'emplois salariés. Son chiffre d'affaires a enregistré une croissance ininterrompue depuis 1999 (+ 53 % en 9 ans) pour atteindre près de 75 milliards d'euros en 2008. Avec plus de 2 milliards d'euros d'investissements en 2008, le commerce de détail se place en sixième position (5,3 %), derrière les secteurs des services aux particuliers et aux entreprises (22,3 %), des transports et logistique (13,0 %), de la finance, banques et assurances (9,1 %), de la construction (6,0 %) et du commerce de gros (5,9 %).

En mai 2010, la Fedis déclarait " Malgré la crise, l'emploi a continué sa progression en 2009. Depuis 2001, 34 400 emplois ont été créés dans le secteur du commerce de détail (...) la sécurité de l'emploi se porte plutôt bien dans le secteur du commerce. Aucun poste n'a été perdu, même durant la période de crise : mieux encore, l'emploi se maintient " (3).

Selon l'Enquête mensuelle de conjoncture auprès des entreprises de la BNB de septembre 2010, "la confiance des chefs d'entreprise belges s'est raffermie en septembre, pour le troisième mois consécutif. Dans le commerce, ce sont essentiellement les anticipations en matière de commandes qui se sont relevées" (4).

"L'introduction du PC dans les magasins de détail a eu pour effet de modifier considérablement les systèmes d'information des commerces de détail ainsi que les procédés de contrôle de marchandises. Au départ, le détaillant utilisait l'ordinateur pour effectuer la comptabilité et gérer l'emploi des ressources humaines mais les possibilités sont devenues illimitées et permettent actuellement de traiter les flux d'information de l'amont et de l'aval.

La technologie est aussi bien présente dans les petits que dans les grands établissements. « Les caisses automatisées, les kiosques et le matériel de point de vente, les systèmes informatisés portables de recensement des stocks et de gestion, les réseaux électroniques pour la fixation des prix, la surveillance électronique des articles, les scanners intégrés aux comptoirs, les outils de gestion de la main-d'oeuvre (...) font parties des applications technologiques devenues courantes dans de nombreuses opérations modernes du commerce de détail » (Organisation Internationale du Travail, 2006, p.4).

Les rapports entre les producteurs et les distributeurs ont aussi été affectés par la technologie, suite à la généralisation de l'emploi du code barre sur les produits. Au niveau de la logistique, la technologie permet notamment de suivre les produits le long de la chaîne, de réduire les délais d'approvisionnement. Au niveau commercial, elle aide notamment à la gestion prévisionnelle en permettant d'estimer les montants des ventes par magasin. Au niveau du consommateur, la technologie a notamment donné lieu à des nouvelles formes de ventes (commerce en ligne)." (5)

BeCommerce, la fédération belge des sociétés actives dans la vente à distance, indique que "le commerce en ligne ne cesse de croître dans notre pays (+ 17 % en 2009) et prévoit une nouvelle hausse d'au moins 15 % en 2010. Fin 2010, notre pays comptera plus de 6.000 webshops actifs, avec une moyenne de cinq nouvelles ouvertures de sites de vente en ligne par jour ouvrable. Le montant moyen de chaque transaction est également en progression. Les transactions de plus de 500 euros augmentent de plus de 9 %. Les produits les plus vendus sur Internet sont les articles de décoration, les vêtements et les accessoires de mode. Ces conclusions ressortent d'une étude de marché commandée par BeCommerce, réalisée par le bureau d'études iVox, combinée avec les statistiques d'Ogone, spécialiste des paiements en ligne. Ces dernières années, l'e-commerce a connu une évolution positive, même dans notre pays qui, pourtant, se situe un peu à la traîne en matière d'achats en ligne par rapport à nos pays voisins. L'entrée de détaillants très classiques de la distribution et l'intérêt croissant des personnes âgées et des femmes pour les achats en ligne devraient faire progresser encore ce type d'achat. Mais cela ne signifie pas pour autant que le consommateur déserte les magasins physiques au profit des magasins en ligne. Différentes possibilités s'offrent à lui et il les met toutes à profit. Il semble que le multicanal soit l'avenir du commerce de détail. Koen De Staercke de Deloitte affirme que la mode est au multicanal et à l'intercanal : De cette manière, le consommateur est clairement actif. Il fait les premiers pas par le biais de l'intercanal, même s'il ne s'agit que de rechercher les premières informations. Il regarde, compare, cherche les avis d'autres consommateurs et passe ensuite à l'achat en ligne ou dans le magasin physique. Il faut passer d'un canal à l'autre sans transition : le magasin, Internet, le téléphone. (...) Le magasin physique reste important. Le virtuel va prendre de l'importance pour les commerçants qui n'utilisent actuellement qu'un seul canal, et ils devront donc évoluer vers une approche multicanal. Par ailleurs, le multicanal va également devenir essentiel pour le commerçant qui n'utilise que la vente en ligne. Dès lors, il est nécessaire de réfléchir et de travailler à une bonne intégration. " (6)

La Commission européenne a d'ailleurs établi, en avril 2010, un nouveau règlement qui encadre les accords "verticaux" entre les producteurs et les distributeurs, lequel intègre désormais Internet comme canal de vente, c'est-à-dire l'e-distribution. (7)

La vente en deuxième main est aussi en plein essor. En effet, étant donné que les cycles de vie de certains appareils tels que les électroménagers ou la Hifi, par exemple, se réduisent progressivement, des consommateurs cherchent à se débarrasser d'objets parfois récents. Des magasins achètent ainsi des objets qui sont ensuite revendus avec, généralement, une garantie. Il existe aussi des associations qui oeuvrent autour du recyclage. Outre les traditionnelles brocantes, il existe aussi des sites qui permettent la rencontre directe entre le client et l'acheteur. Le leader mondial de la vente aux enchères en ligne a, depuis quelques années, un site belge. Sur ebay.be, les biens culturels et le high-tech ont toujours les faveurs du marché mais on peut véritablement y acheter ou vendre tout et n'importe quoi ! Le site deuxiememain.be ainsi que Delcampe sont également actifs dans ce domaine. Contrairement aux idées reçues, les adeptes de l'achat en deuxième main ne sont pas des personnes à faible revenu. Cette clientèle recherche le meilleur rapport qualité-prix, l'objet original ou apprécie le vintage. De plus, ils sont séduits par le fait de privilégier le développement durable et souhaitent donner une nouvelle vie aux objets. (8)

- (1) SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, NACE-BEL 2008 Nomenclature des activités économiques avec notes explicatives
- (2) COMEOS, la fédération du commerce et des services, 17 novembre 2010, <http://www.comeos.be>
- (3) Fedis, Fedis News, mai 2010, Dominique Michel, Administrateur délégué de Fedis.
- (4) BNB, Enquête mensuelle de conjoncture auprès des entreprises - septembre 2010
- (5) Étude sur la compétitivité dans le secteur de la distribution, 20 septembre 2010, Conseil Central de l'Economie, <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc10-1290.pdf>
- (6) BeCommerce
- (7) voir <http://ec.europa.eu/competition/antitrust/legislation/vertical.html>.
- (8) Edition du 04/08/2010 - © leforem.be - Société: Une nouvelle vie pour les objets délaissés !

## Positionnement économique du secteur

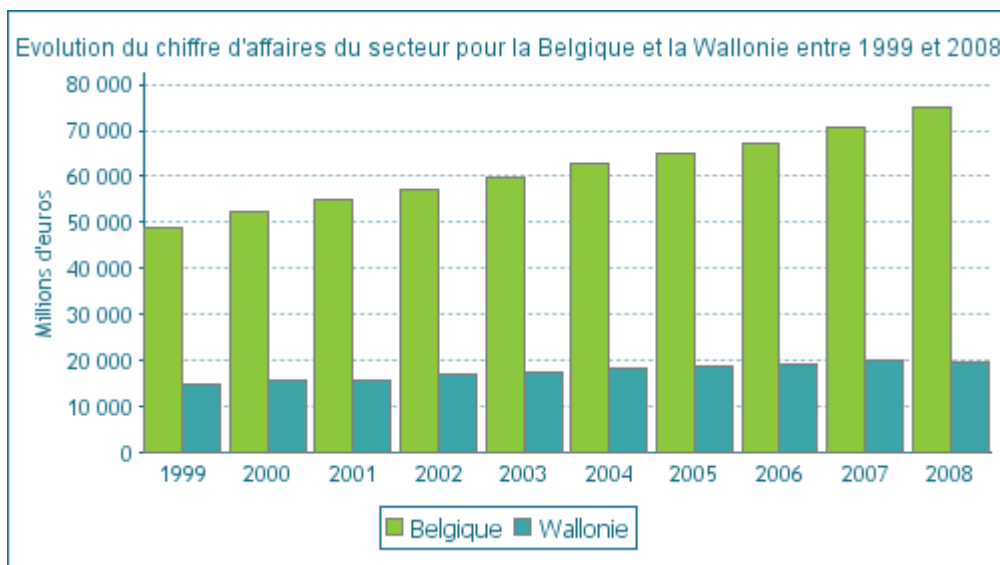
### Chiffre d'affaires

En Belgique, le chiffre d'affaires du secteur du commerce de détail a enregistré une croissance ininterrompue depuis 1999 (+ 53 % en 9 ans) pour atteindre près de 75 milliards d'euros en 2008.

Le commerce de détail en magasin non spécialisé représente à lui seul plus de deux cinquièmes du chiffre d'affaires total du secteur.

La Flandre contribue à 62 % au chiffre d'affaires du commerce de détail, la Wallonie à 27 % et Bruxelles Capitale à 11 %.

De 1999 à 2007, le chiffre d'affaires du secteur n'a cessé d'augmenter en Wallonie puis a enregistré une très légère baisse en 2008 (- 1,4 %) pour atteindre près de 20 milliards d'euros.

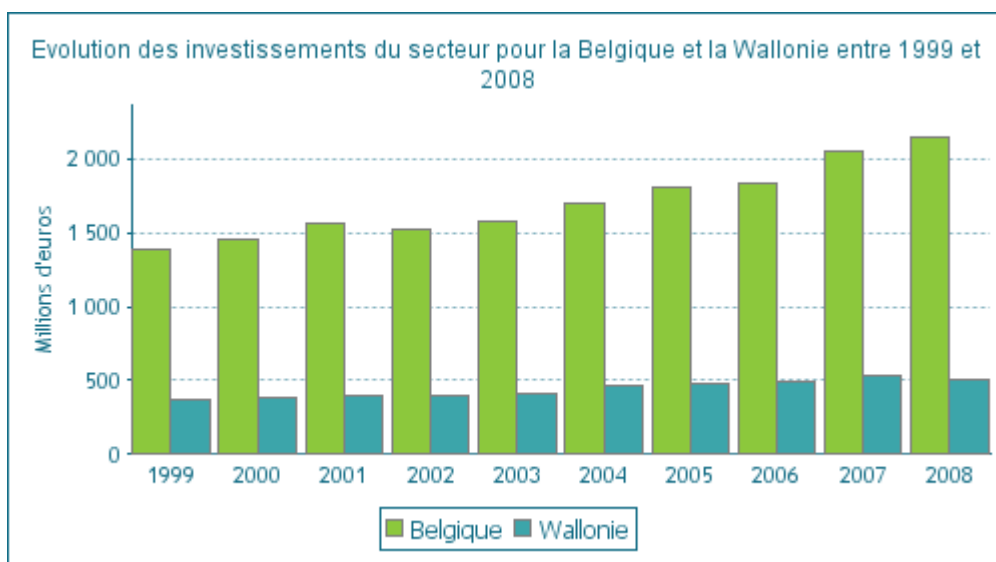


Source : SPF Economie, DGSIE 1999-2008, calculs le Forem

### Investissements

De 1999 à 2008, les investissements des entreprises du commerce de détail ont augmenté de 56 % en Belgique pour atteindre plus de 2 milliards d'euros. En Wallonie, la hausse des investissements a été moindre (+ 39 %) pour s'élever à près de 509 millions en 2008.

La Flandre a contribué à concurrence de 65 % à ces investissements, la Wallonie à concurrence de 24 % et Bruxelles Capitale à concurrence de 11 %.



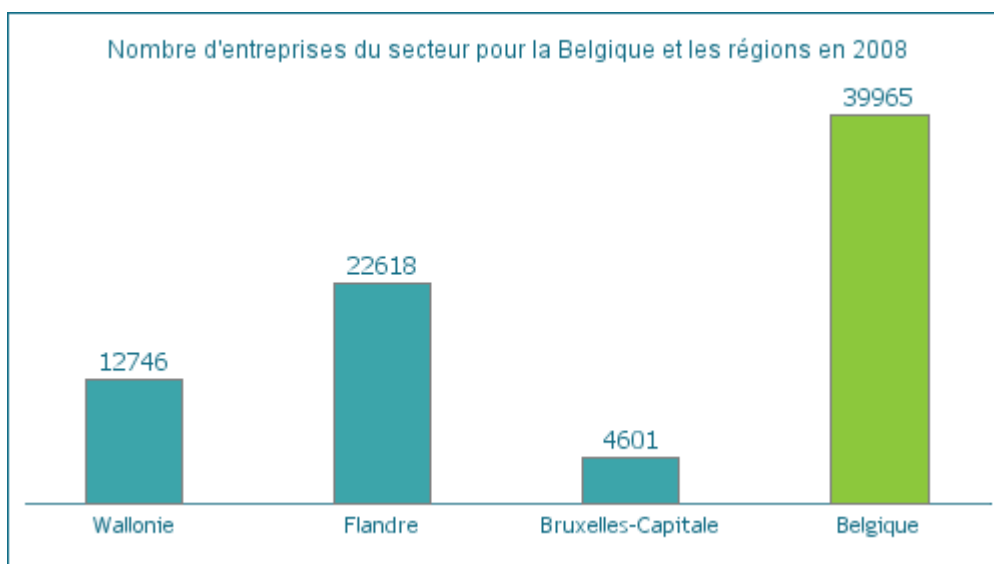
Source : SPF Economie, DGSIE 1999-2008, calculs le Forem

## Entreprises du secteur

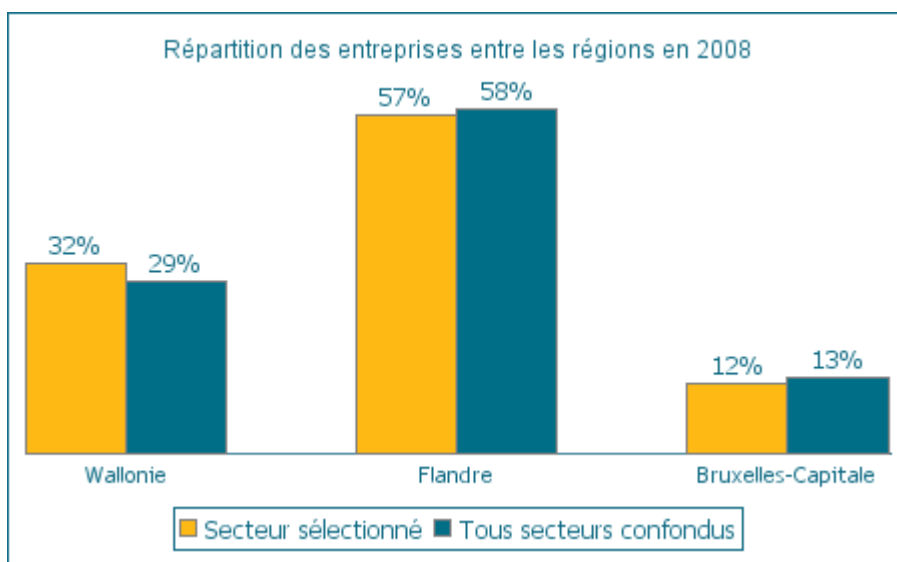
### Belgique

En 2008, dernière année disponible, le secteur du commerce de détail regroupait 39 965 entreprises (1) en Belgique, soit 15 % du total des entreprises du pays, tous secteurs confondus.

57 % des entreprises du secteur du commerce de détail sont situées en Flandre, 32 % en Wallonie et 11 % à Bruxelles-Capitale. Cette répartition des entreprises du secteur entre les régions est fort semblable à la répartition, tous secteurs confondus.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

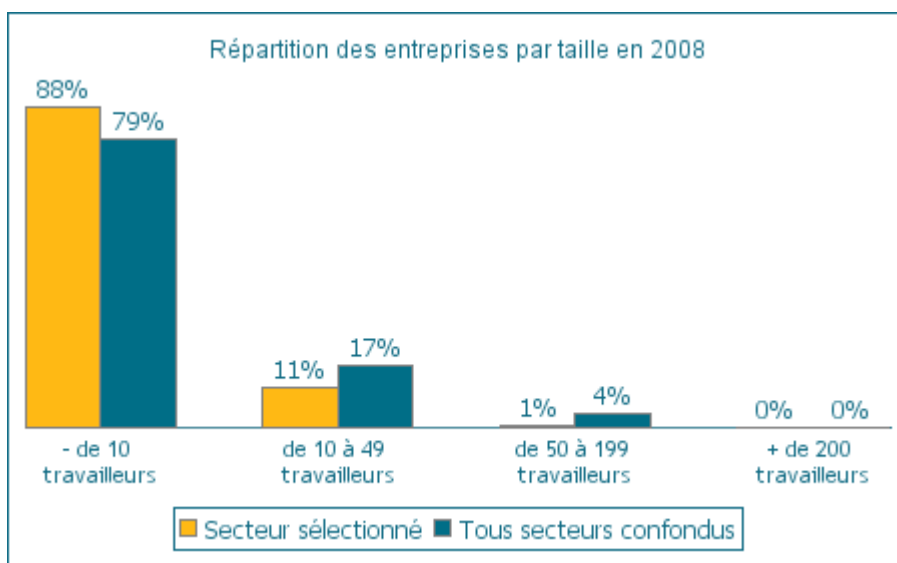


Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

### Wallonie

En Wallonie et pour l'année 2008, dernière année disponible, le commerce de détail regroupe 12 746 entreprises, soit 16 % de l'ensemble des entreprises situées en Wallonie.

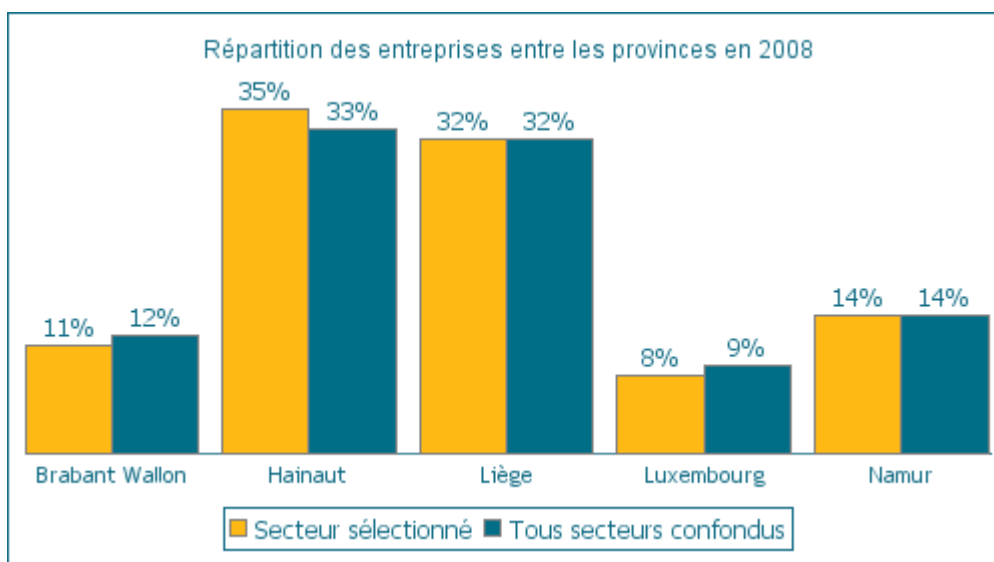
En Wallonie, 88 % des entreprises du commerce de détail occupent moins de 10 travailleurs, contre 79 % si on considère l'ensemble des entreprises, tous secteurs confondus. Les entreprises de 10 à 49 travailleurs représentent 11 % du total du secteur et 17 % tous secteurs confondus. Les entreprises de 50 à 199 travailleurs ne représentent que 1 % des entreprises du commerce de détail, contre 4 % du total des entreprises, tous secteurs confondus.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

En Wallonie, la répartition par province des entreprises du secteur du commerce de détail est fort semblable à celle de l'ensemble des entreprises, tous secteurs confondus.

Les provinces de Hainaut et de Liège concentrent deux tiers des entreprises du commerce de détail.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

(1) Le terme « entreprise » désigne, pour les statistiques ONSS, l'unité d'établissement c'est-à-dire un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité de l'entreprise. Il ne faut donc pas confondre avec la notion d'employeur (un employeur peut compter différentes unités d'établissement).

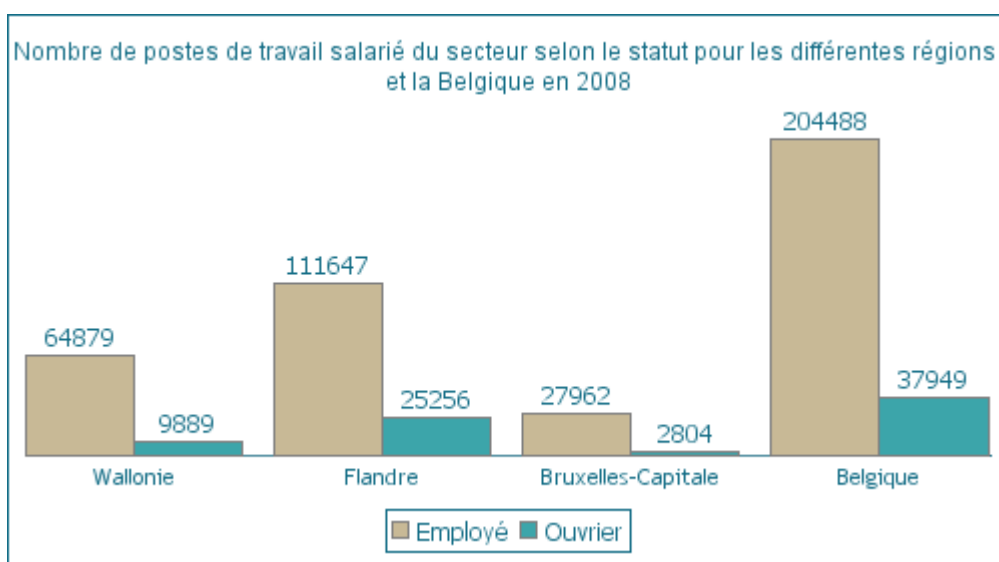
## Emploi dans le secteur

### Niveau d'emploi

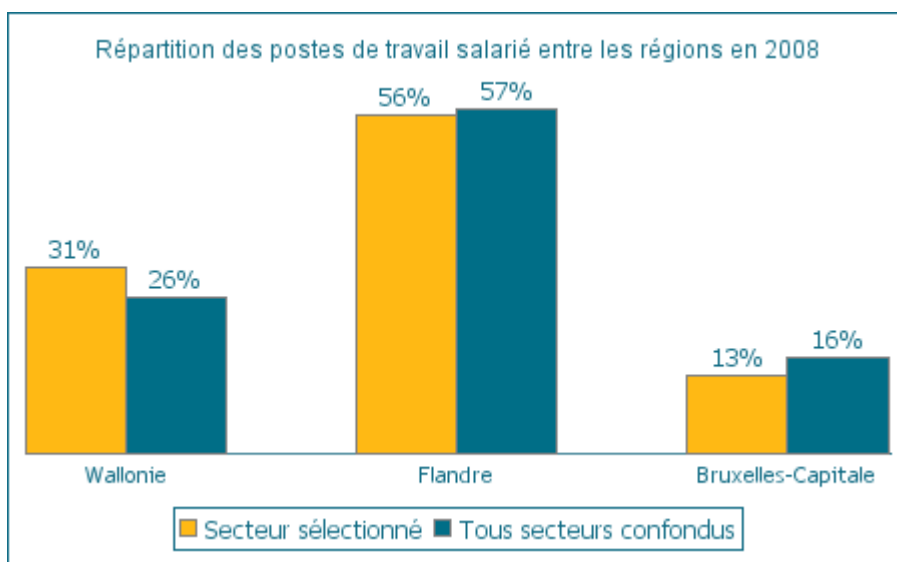
#### Belgique

Avec 242.437 postes de travail salarié (1) en 2008 (dont 84 % d'employés et 16 % d'ouvriers), le commerce de détail représente 6,4 % de l'emploi salarié total du pays.

La répartition des postes de travail salarié du commerce de détail entre les trois régions indique que la Flandre regroupe 56 % de ces postes, contre 31 % pour la Wallonie et 13 % pour Bruxelles-Capitale.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

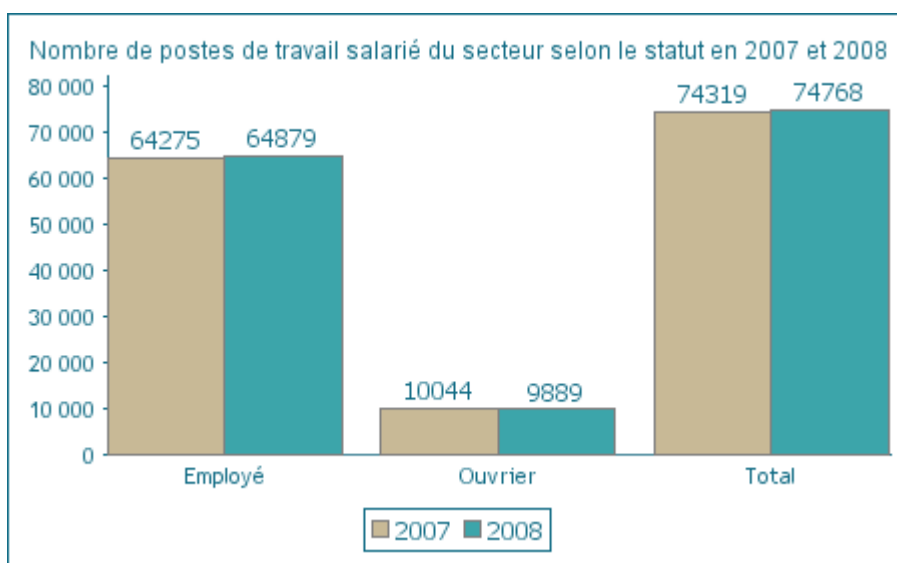


Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

### Wallonie

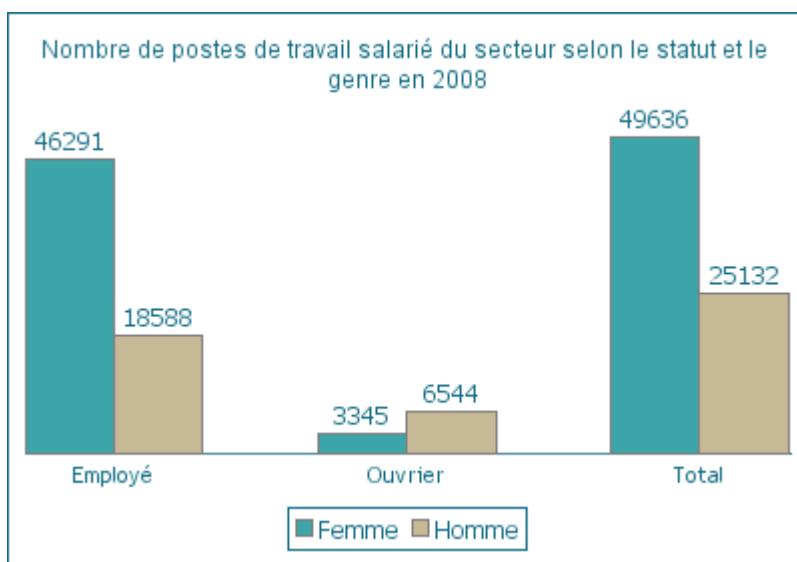
En 2008, la Wallonie compte 74 768 postes de travail dans le secteur du commerce de détail, soit 7,5 % de l'emploi salarié total de la région.

De 1997 à 2008, le nombre de postes de travail salarié a augmenté de 30 % dans ce secteur. Cette hausse est uniquement liée aux postes d'employés (+ 38 %), le nombre de postes d'ouvriers s'étant légèrement réduit (- 6 %).



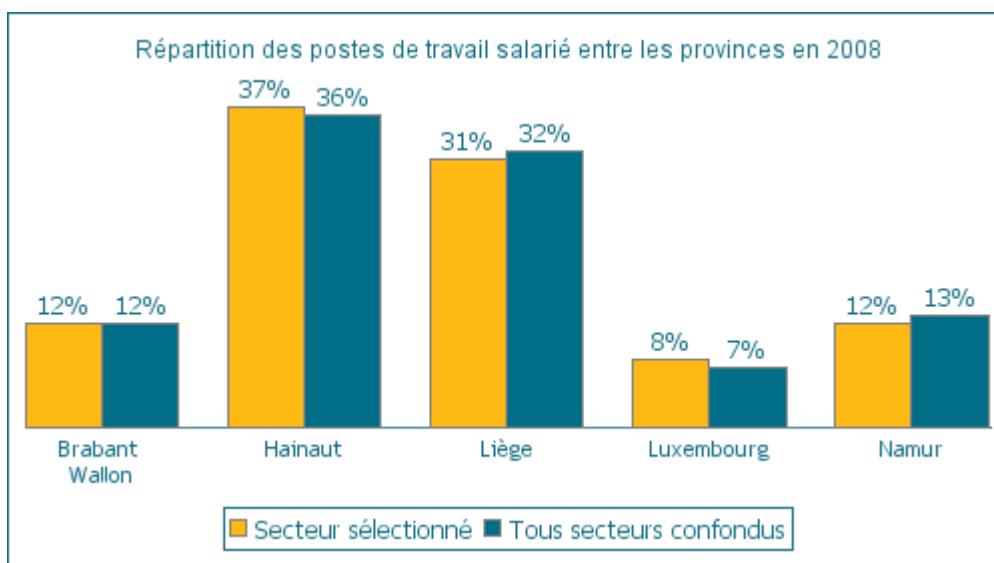
Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2007 et 2008, calculs le Forem

En Wallonie, 66 % des travailleurs occupés dans le commerce de détail sont des femmes. Cette proportion atteint 71 % pour les employés, contre seulement 34 % pour les ouvriers.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

La répartition géographique, par province wallonne, montre que ce sont les provinces de Hainaut (37 %) et de Liège (31 %) qui sont les plus pourvoyeuses d'emplois salariés dans le secteur du commerce de détail. Si on considère l'emploi salarié de l'ensemble des secteurs, la répartition par province est fort semblable à celle observée pour le seul secteur du commerce de détail.



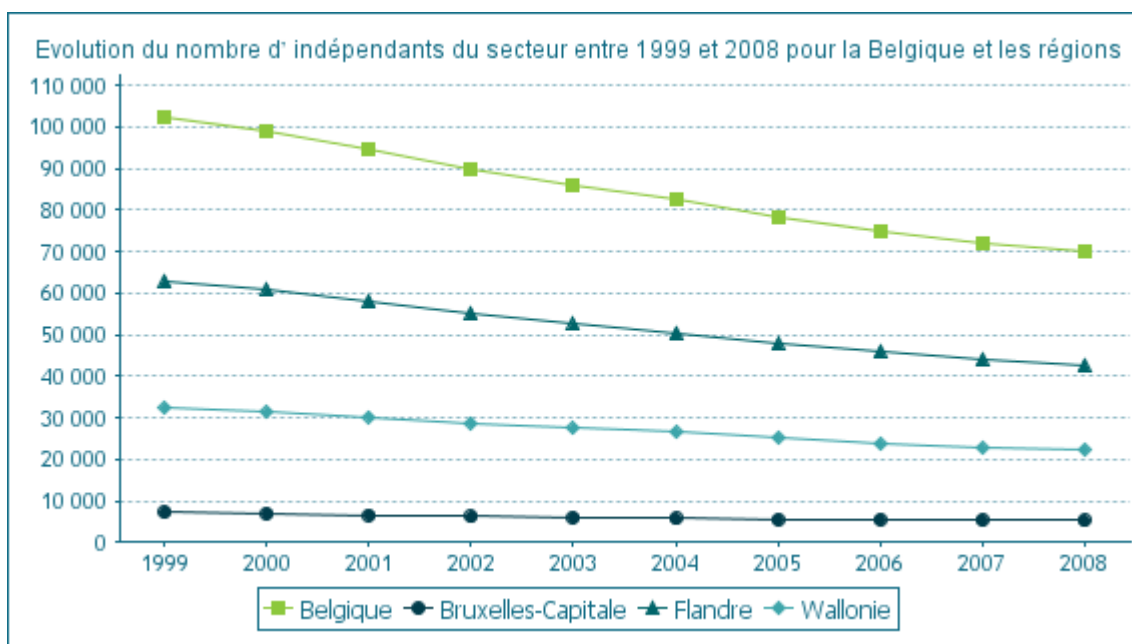
Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

### Les indépendants

En 2008, le secteur du commerce de détail compte 70 226 indépendants (2). La majorité de ces travailleurs proviennent de Flandre (61 %) tandis que 32 % proviennent de Wallonie et 7 % de Bruxelles-Capitale.

Depuis 1999, dans le secteur du commerce de détail, le nombre d'indépendants a diminué de 32 % en Belgique (-32 % en Flandre, - 31 % en Wallonie et - 28 % à Bruxelles-Capitale).

Dans le secteur du commerce de détail en Belgique, environ trois-quarts des travailleurs sont salariés et un quart est indépendant. C'est aussi le cas en Wallonie et en Flandre. A Bruxelles-Capitale, la proportion de salariés atteint 85 %, seuls 15 % des travailleurs du secteur étant indépendants.



Source : ICN - Comptes régionaux 1999 - 2008, calculs le Forem

(1) Les statistiques de l'ONSS comptabilisent les emplois en termes de postes de travail équivalent temps plein et non en termes de travailleurs.

(2) Par travailleurs indépendants il faut entendre « les personnes qui sont seules propriétaires ou copropriétaires des entreprises sans personnalité juridique dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises sans personnalité juridique classées comme quasi-sociétés. Sont également considérés comme indépendants: les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs à domicile dont le revenu est fonction de la valeur des produits issus du processus de production dont ils sont responsables et les travailleurs exerçant tant individuellement que collectivement des activités de production exclusivement à des fins de consommation finale ou de formation de capital pour leur propre compte » ( ICN, Comptes régionaux - Eléments conceptuels et méthodologiques, mars 2008).

## Associations sectorielles

Ci-dessous vous trouverez une liste non-exhaustive d'associations sectorielles (fédérations patronales, associations paritaires, centres de compétences, clusters ou autres).

Alia Security	Alia Security connecting security interests <a href="http://www.aliasecurity.be/">http://www.aliasecurity.be/</a>
APB	Association Pharmaceutique Belge <a href="http://www.apb.be">http://www.apb.be</a>
APLSIA	Association Professionnelle du Libre Service Indépendant en Alimentation <a href="http://www.aplsia.be/">http://www.aplsia.be/</a>
APVD	Association Professionnelle de la Vente Directe <a href="http://www.fedis.be/gp.asp?id=2502&amp;lng=fr&amp;m=0&amp;m=0">http://www.fedis.be/gp.asp?id=2502&amp;lng=fr&amp;m=0&amp;m=0</a>

BFTF	Belgian Fair Trade Federation <a href="http://www.bfff.be">http://www.bfff.be</a>
COMEOS	Fédération pour le commerce et les services <a href="http://www.comeos.be">http://www.comeos.be</a>
EDUCAM	Centre de coordination pour la formation dans le secteur automobile et dans les secteurs du commerce du métal, de la récupération des métaux et des métaux précieux <a href="http://www.educam.be">http://www.educam.be</a>
EUROCOMMERCE	EuroCommerce <a href="http://www.eurocommerce.be">http://www.eurocommerce.be</a>
FBF	Fédération Belge de la Fourrure <a href="http://www.fourrure.be">http://www.fourrure.be</a>
FBVS	Fédération Belge des Vins et Spiritueux <a href="http://www.fbvs.be">http://www.fbvs.be</a>
FeBeD	Fédération belge des distributeurs en boissons <a href="http://www.febed.be">http://www.febed.be</a>
FEBUPRO	Fédération Butane Propane <a href="http://www.febupro.be">http://www.febupro.be</a>
FEDEMAR	Fédération Belge des Exploitants Forestiers et des Marchands de Bois <a href="http://www.fedemar.be">http://www.fedemar.be</a>
FEDERVELO	Fédération des Fabricants, Constructeurs, Assembleurs, Grossistes, Importateurs et Représentants Généraux de l'Industrie du Cycle en Belgique <a href="http://www.federauto.be/Federauto/FR/Accueil/Deux+roues/page.aspx/1042">http://www.federauto.be/Federauto/FR/Accueil/Deux+roues/page.aspx/1042</a>
Forem Formation Management et Commerce	Centre de compétence dans les domaines du management, du commerce, de la grande distribution, de l'exportation et de la création d'activités <a href="http://www.formation-management-commerce.be/">http://www.formation-management-commerce.be/</a>
FPB	Fédération pétrolière de Belgique <a href="http://www.petrolfed.be">http://www.petrolfed.be</a>
FWH asbl	Fédération wallonne Horticole <a href="http://www.fwhnet.be/">http://www.fwhnet.be/</a>

IREC	Centre de formation pour la confection, l'habillement et l'entretien du textile
	<a href="http://www.irec.be/">http://www.irec.be/</a>
IVB	Association Interprofessionnelle pour la Viande Belge
	<a href="http://www.ivb-interprof.be">http://www.ivb-interprof.be</a>
LFB	Association des libraires francophones de Belgique
	<a href="http://www.Libraires.be">http://www.Libraires.be</a>
NAVEM	Fédération nationale des commerçants en meubles belges
	<a href="http://www.navem.be">http://www.navem.be</a>
RECREABEL	Association belge de fournisseurs d'équipements de jeu, de mobilier de parc et jardin et d'autres produits et services destinés au secteur récréatif
	<a href="http://www.recreabel.be">http://www.recreabel.be</a>
UNAMEC	Association professionnelle des fabricants, importateurs et distributeurs de dispositifs médicaux
	<a href="http://www.unamec.be">http://www.unamec.be</a>

## Commissions paritaires

Ci-dessous vous trouverez les commissions paritaires liées au secteur.

Numéro de la CP	Intitulé de la CP
109	Commission paritaire de l'industrie de l'habillement et de la confection
117	Commission paritaire de l'industrie et du commerce du pétrole
119	Commission paritaire du commerce alimentaire
125	Commission paritaire de l'industrie du bois
125.03	Sous-commission paritaire pour le commerce du bois
126	Commission paritaire de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois
127	Commission paritaire pour le commerce de combustibles
127.02	Sous-commission paritaire pour le commerce de combustibles de la Flandre orientale
128.01	Sous-commission paritaire de la tannerie et du commerce de cuirs et peaux bruts
128.02	Sous-commission paritaire de l'industrie de la chaussure, des bottiers et des chausseurs
128.03	Sous-commission paritaire de la maroquinerie et de la ganterie

128.05	Sous-commission paritaire de la sellerie, de la fabrication de courroies et d'articles industriels en cuir
149	Commission paritaire des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique
149.01	Sous-commission paritaire des électriciens: installation et distribution
149.03	Sous-commission paritaire pour les métaux précieux
149.04	Sous-commission paritaire pour le commerce du métal
201	Commission paritaire du commerce de détail indépendant
202	Commission paritaire pour les employés du commerce de détail alimentaire
202.01	Sous-commission paritaire pour les moyennes entreprises d'alimentation
204	Commission paritaire pour employés des carrières de porphyre du canton de Lessines, de Bierghes-lez-Hal et de Quenast
211	Commission paritaire pour employés de l'industrie et du commerce du pétrole
302	Commission paritaire de l'industrie hôtelière
311	Commission paritaire des grandes entreprises de vente au détail
312	Commission paritaire des grands magasins
313	Commission paritaire pour les pharmacies et offices de tarification

## Métiers du secteur

Les métiers les plus demandés par le secteur d'activités, c'est-à-dire classés par ordre décroissant du nombre d'offres d'emploi reçues par Le Forem en 2006-2007 en provenance de ce secteur .

### [Vendeur/vendeuse en produits frais \(commerce de détail\)](#)

Métiers du groupe: Vendeur détaillant en produits frais

### [Vendeur/vendeuse en équipement de la personne](#)

Métiers du groupe: Vendeur en équipement de la personne

### [Employé/employée de libre-service](#)

Métiers du groupe: Réassortisseur

### [Hôte/hôtesse de caisse de libre-service](#)

Métiers du groupe: Caissier de libre-service

### [Vendeur/vendeuse en équipement du foyer](#)

Métiers du groupe: Vendeur en équipement du foyer

### [Représentant/représentante à domicile](#)

Métiers du groupe: Vendeur à domicile

### [Préparateur/préparatrice en boucherie et produits carnés](#)

Métiers du groupe: Boucher, Préparateur en produits carnés

**Vendeur/vendeuse en produits culturels et ludiques**

Métiers du groupe: Vendeur en produits culturels, ludiques et artistiques

**Préparateur/préparatrice en boulangerie-vienniserie**

Métiers du groupe: Boulanger

**Vendeur/vendeuse en produits utilitaires (outillage, bricolage, droguerieetc.)**

Métiers du groupe: Vendeur en produits utilitaires (outillage, bricolage, droguerie)

**Vendeur/vendeuse en alimentation générale**

Métiers du groupe: Vendeur en alimentation générale

**Agent/agente du stockage et de la répartition de marchandises**

Métiers du groupe: Préparateur de voitures, Magasinier

**Animateur/animateur de vente**

Métiers du groupe: Démonstrateur (hors domicile)

**Vendeur/vendeuse en articles de luxe (non alimentaires)**

Métiers du groupe: Vendeur en articles de luxe (non alimentaires)

**Directeur/directrice de magasin**

Métiers du groupe: Directeur de magasin

**Agent administratif/agente administrative d'entreprise**

Métiers du groupe: Employé administratif, Aide-comptable

**Vendeur/vendeuse en articles de sport et de loisirs de plein air**

Métiers du groupe: Vendeur en articles de sport et de loisirs de plein air

**Fleuriste**

Métiers du groupe: Vendeur fleuriste

**Conducteur-livreur/conductrice-livreuse**

Métiers du groupe: Chauffeur livreur

**Attaché commercial/attachée commerciale en biens de consommation auprès des entreprises**

Métiers du groupe: Délégué commercial en biens de consommation

**Chef de rayon hors produits frais**

Métiers du groupe: Chef de rayon hors produits frais

**Opérateur/opératrice sur machines et appareils de fabrication des industries agroalimentaires**

Métiers du groupe: Opérateur de conditionnement en industrie alimentaire, Assistant opérateur de production en industrie alimentaire, Opérateur de fabrication en industrie alimentaire, Opérateur de production alimentaire

**Préparateur/préparatrice en pâtisserie-confiserie**

Métiers du groupe: Chocolatier, Glacier (Préparateur en produits de pâtisserie-confiserie), Confiseur, Pâtissier

**Télévendeur/télévendeuse**

Métiers du groupe: Opérateur call-center

**Agent/agente de manipulation et de déplacement des charges**

Métiers du groupe: Manutentionnaire, Conducteur de chariot élévateur

## Codes NACE

Le secteur Commerce de détail est composé des codes NACE suivant:

- 47.1 Commerce de détail en magasin non spécialisé
- 47.2 Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
- 47.3 Commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé
- 47.4 Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
- 47.5 Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé
- 47.6 Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé
- 47.7 Autres commerces de détail en magasin spécialisé
- 47.8 Commerce de détail sur éventaires et marchés
- 47.9 Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés
- 95.2 Réparation de biens personnels et domestiques

N.B. Cette plateforme d'information donne un éclairage sur différentes facettes du marché de l'emploi: les secteurs d'activités, les métiers et professions, les études et formations professionnalisantes. Elle n'a pas de prétention à fournir une analyse exhaustive de tous les aspects de l'activité du marché du travail.